

Catastrophe de l'Aude : l'État est au pied du mur !

Le président de la République est, ce lundi, dans l'Aude afin de constater les dégradations dues à ce nouvel événement climatique particulièrement catastrophique pour la population.

On dénombre à ce jour 14 morts, 75 blessés, 126 communes impactées, des milliers de personnes touchées dans leurs conditions d'existence. Des centaines de millions de travaux seront nécessaires pour tout remettre en état. Les chantiers sont multiples, l'État est au pied du mur.

Nous adressons aux familles, aux citoyen·ne·s et aux élu·e·s des communes concernées, aux agents des services publics et bénévoles mobilisés l'expression de notre solidarité

Les raisons de ce nouvel épisode pluvieux cévenol sont bien connues. Tout indique qu'avec le réchauffement climatique de tels phénomènes risquent de se reproduire avec des intensités et des rythmes plus importants. De très nombreuses études scientifiques soulignent en effet un réchauffement plus marqué de la Méditerranée confirmant cette hypothèse.

Entre 2003 et 2018, la France a connu 25 épisodes de vigilance rouge. Sur les vingt dernières années, cela a coûté plus de 48 milliards d'euros.

Le gouvernement Macron / Philippe avec sa politique d'austérité ne répond pas à l'enjeu voire aggrave la situation. Il est donc grand temps de prendre les décisions qui s'imposent :

- L'aménagement du territoire ne peut être laissé aux mains des acteurs du marché et de la finance. Cet abandon par l'État a entraîné des constructions parfois anarchiques jusque dans des zones connues pour être inondables. L'État doit reprendre le contrôle de cette politique, sur la durée et en lien avec la transition écologique.
- Afin de lutter contre le ruissellement incontrôlé des eaux en cas de grandes crues, une politique publique d'aménagement du territoire doit conduire à la réduction drastique de l'artificialisation des sols, leur « désimperméabilisation », à favoriser la végétalisation des toitures, à débétonner tous les espaces publics et privés possibles, à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'émergence de nouvelles pratiques agricoles afin d'augmenter la capacité drainante des champs et ainsi faciliter la pénétration des eaux en profondeur.
- Les élu·e·s locaux des petites communes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement des services publics d'État dans l'élaboration de leur Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et de moyens pour l'entretien des rives et berges des cours d'eau qui traversent leurs communes...
- Pour cela, il faut en finir avec l'austérité budgétaire et la réduction des effectifs des fonctionnaires dans les services publics dédiés à l'environnement [Météo France, pompiers, services régionaux et départementaux de l'État, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), les Voies navigables de France...]. Le gouvernement doit stopper son projet de suppression de 1300 agents au ministère de l'Environnement, prévu au budget 2019 et doit cesser le racket financier annuel sur les Agences de l'eau.
- Les indemnités des assurances augmentent considérablement et sont essentiellement compensées sur le montant des primes des particuliers. Nous considérons que les principaux producteurs d'émissions de gaz à effet de serre doivent contribuer plus fortement à la solidarité en cas de catastrophes naturelles.

Parti communistes français,

Paris, le 22 octobre 2018.